

C. PCT 1334

Le 29 février 2012

Madame,  
Monsieur,

J. Vous trouverez ci-joint une copie de la note C. PCT 1333, envoyée ce jour au Ministre des affaires étrangères de votre pays.

Cette note indique que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) prendra à sa charge les frais de voyage en avion en classe économique, et de séjour, pour permettre à une personne désignée par votre Gouvernement de participer à la cinquième session du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) qui se tiendra du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Francis Gurry

Pièce jointe : note C. PCT 1333